

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal Réunion du 27 avril 2026

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour 2026/2032. Il revient sur la précédente réunion et suggère d'ajouter la candidature de M. Paul-Henri DUBROUILLET dans la commission Communication.

Le Conseil Municipal prend acte de ces modifications et approuve ces ajouts à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il en demande ensuite l'approbation. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Plan de Financement des travaux d'éclairage public du lotissement Les Deux Chênes n°66/2026(pour 15; contre : 0; abstentions :0)

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'avant-projet réalisé par le Syndicat Départemental de l'Énergie pour les travaux d'éclairage public du lotissement « Les Deux Chênes » présenté lors de la précédente réunion et le débat qui s'en est suivi quant au financement.

Le coût de ces travaux s'élève à 31 681 €, le SDE participe à hauteur de 7 920 € ; le reste à charge de la commune s'élève à 23 761 €.

La commission des Finances propose un étalement sur 10 ans (au lieu de 15 ans initialement envisagé) d'une cotisation annuelle de 2 830 €, prélevée sur le budget de fonctionnement.

2) Vente Antenne Chemin de la Courie n°67/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire explique expose à l'assemblée la proposition la société ATC France de racheter la parcelle ZM 124, située chemin de la Courie, supportant un pylône téléphonique pour 21 700 € net vendeur. La commission des Finances, après analyse, recommande de conserver la parcelle pour maintenir une recette annuelle de 2 600 € (loyer + redevance d'occupation).

Commune de BROÛT-VERNET

3) Demande d'amende de police pour l'installation de têtes de ponts n°68 /2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CROCHET explique qu'à l'occasion d'une opération de curage des fossés l'Unité Territoriale des Travaux (UTT) de Saint-Rémy-en-Rollat a recensé 6 têtes d'aqueducs (5 en diamètre 300 et 1 en diamètre 400) non sécurisées sur la RD 222, route étroite et très circulante entre les communes de Broût-Vernet et d'Espinasse-Vozelle.

Les services du Département proposent de profiter de la présence du matériel pour faire les travaux de sécurisation qui incombent à la collectivité, tout prenant à leur charge la mise en œuvre et le remblaiement.

Monsieur CROCHET présente le devis de l'entreprise BIG MAT d'un montant de 1 177,01 € et suggère de solliciter une subvention de 40 % au titre des amendes de police (catalogue départemental).

4) Subventions aux associations n°69/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Ayant eu connaissance des projets des associations, et de leur demande d'aide financière, Monsieur le Maire propose d'accorder aux associations de Broût-Vernet qui en ont fait la demande, les subventions suivantes :

- Dansons GAI : 330 € pour l'organisation d'une rencontre musicale inter-communautaire (13 juin 2026) ;
- AS Val de Sioule : 330 € pour le tournoi des jeunes ;
- Broût-Vernet Pétanque : 330 pour l'achat de tenues officielles.

5) Décision Modificative Budgétaire du budget Cabinet Médical n°70/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur CROCHET explique que des travaux de réhabilitation (pose de lino, peinture, éclairage LED, barre de seuil) ont été réalisés dans l'ancien bureau du Docteur Valcourt pour accueillir le nouvel ostéopathe. Le montant de ces travaux ont été estimés à 1 000 €.

Les crédits étant insuffisants au chapitre dédié, une décision modificative de 3 000 € est proposée ; elle sera prélevée sur les crédits initialement réservés pour les imprévus de la maison de santé. La différence permettra de financer les travaux éventuels des autres bureaux.

6) Convention avec la Communauté de communes pour le plan alimentaire territorial n°71/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Brout-Vernet, engagée dans une démarche de valorisation des produits locaux au sein de sa restauration collective, participe activement au Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Ce projet, reconnu « PAT émergent » en 2021 et labélisé « PAT de niveau 2 » en 2025, vise à renforcer l'approvisionnement en denrées locales, saines et de saison dans les cantines scolaires, conformément aux objectifs de la loi Egalim.

Une expérimentation menée au premier semestre 2024 a permis de tester un service commun d'approvisionnement en produits locaux, coordonné par la Communauté de communes. Fort de ce succès, il est proposé de pérenniser ce dispositif à compter du 1er janvier 2026, afin de structurer durablement l'approvisionnement des cantines des

Commune de BROÛT-VERNET

communes adhérentes, dont Brout-Vernet, tout en mutualisant les moyens logistiques et administratifs.

Cette convention formalise les modalités de mise en œuvre du service commun, garantissant une gestion optimisée des commandes, une logistique centralisée et un suivi régulier des engagements pris par les parties.

D'une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction), elle prévoit :

- 2 livraisons/semaine ;
- Une facturation unique par la COMCOM ;
- Un remboursement basé sur les coûts réels des approvisionnements.

7) Désignation d'un élu référent Ambrosie n°72/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire expose que la nomination d'un référent communal, proche des administrés et du territoire, est un atout majeur dans la lutte contre l'ambrosie. Ainsi des référents AMBROISIE sont à nommer dans chaque commune afin de réaliser un repérage précis de la présence d'ambrosie sur les territoires (espaces agricoles, bordures des routes, chantiers en cours, zones d'activités...), de sensibiliser et conseiller les habitants et d'obtenir l'arrachage des plantes.

Monsieur Didier Crochet est proposé pour ce rôle.

8) Renouvellement organisation des horaires de la rentrée scolaire 2026 n°73/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal de Broût-Vernet, du 18 décembre 2017 sur le souhait d'un retour à la semaine de 4 jours

Il souhaite solliciter le renouvellement de cette dérogation de semaine de 4 jours auprès de l'Education Nationale et conserver l'organisation des horaires de notre Ecole Claude Gillioppe mise en place depuis le 02 septembre 2021 à savoir :

- Maternelles : 8h30-11h50 / 13h20-16h00 ;
- Élémentaires : 8h40-12h00 / 13h30-16h10.

9) Proposition liste de contribuables pour la CCID 2026-2032 n°74 /2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le conseil municipal de la commune de Brout-Vernet doit procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI).

Cette commission, joue un rôle essentiel dans la fiscalité directe locale, notamment en émettant un avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation et en participant à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.

Monsieur le Maire souligne qu'une grosse partie des revenus de la commune provient des impôts directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaire, impôts fonciers bâtis, et non bâtis,)

Pour une commune de moins de 2 000 habitants comme Brout-Vernet, la CCID doit être composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des Finances publiques à partir d'une liste de 24 contribuables au profils variés (retraités, artisans, agriculteurs, professions libérales,

Commune de BROÛT-VERNET

propriétaires fonciers,....)

Monsieur le Maire propose les noms suivants

VIDAL Sébastien,
LAPRUGNE Jean-Pierre,
GAILLE Karina,
TAFU épouse POULET Sandrine
JOUAT Charles,
BICHARD Bernard,
MENAT Marie-Françoise,
CAILLE Fabrice,
CARUANNA Andréa
COMBAL Yvan
MESPLES Elysée,
MINARD épouse JAFFUEL Michèle
BUSSERON Gilles,
BRICNET Philippe,
BOURDIER Roger,
DILON Jean-Claude
CROCHET Hervé
RICHARD Philippe,
CHAVAILLON Michel
LUIGI Catherine
DALBERGUE Eliane
FONDRAT Daniel
Sonia PEIGNIEUX
Daniel JAMIN

Informations diverses

- ❖ **Projet de rénovation de la salle des fêtes** Monsieur le Maire informe le Conseil des réflexions en cours sur la rénovation de la salle des fêtes, incluant :
 - Désamiantage de la toiture ;
 - Étude énergétique (3e bâtiment le plus énergivore de la commune)
 - Projet de panneaux photovoltaïques (sous réserve de l'avis des Bâtiments de France) ;
 - Demande de subventions (Fonds Vert).

Une première approche financière sera réalisée avec un prestataire.

- ❖ **Voirie communale** Monsieur le Maire présente les priorités pour 2026 :
 - Tronçons à rénover : Allée ferrée (Saint-Louis/Aumale), chemin de Joinville (230 m) ; Budget : 32 000 € TTC (dont 50 % financés par la dotation de solidarité rurale) ;
 - Projets 2027 : Rue de l'Andelot et rue Eugène Rouhert (après assainissement).

Fin de la séance à 21h20

Le Maire



Le secrétaire de séance

